



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ 11 / __ 03 / __ 2025 __

Dossier complet le : __ 11 / __ 03 / __ 2025 __

N° d'enregistrement : 2025_8693

1 Intitulé du projet

Installation de panneaux solaires en ombrières en surplomb des zones de stationnements du site Eurotunnel sur les communes de Calais et Coquelles.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FRANCE-MANCHE

Raison sociale

N° SIRET

3 3 3 2 8 6 7 1 4 0 0 1 0 5

Type de société (SA, SCL...)

Société anonyme

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

LERICHE

☒ Monsieur

Prénom(s)

YANN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30) Installation sur serres et ombrières	Intallation d'ombrières sur parking existant de 20 MWc

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit les installations suivantes au niveau des parking existants du site d'Eurotunnel :

- 57 ombrières photovoltaïques de parking.
- 18 postes de transformation.

Le site du projet étant déjà imperméabilisé, l'ensemble des travaux ne nécessitent aucune modification du sol. des interventions seront ponctuelles pour permettre la mise en place des fondations.

Le projet ne prévoit pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

France Manche, le maître d'ouvrage, vise à installer un système d'énergie solaire photovoltaïque sur son site pour atteindre l'autosuffisance énergétique immédiate pour les activités ferroviaires du concessionnaire.

Ce projet s'inscrit dans la tendance actuelle des grandes entreprises ferroviaires à produire leur propre énergie renouvelable.

Les ombrières photovoltaïques sur les parkings du site de l'Eurotunnel offrent une solution doublement avantageuse :

- Optimisation de l'espace : Elles transforment les aires de stationnement en zones de production d'énergie tout en conservant leur fonction première.
- Avantages pratiques : Protection des véhicules, réduction de la surchauffe et atténuation des îlots de chaleur urbains.

Ce projet soutient plusieurs initiatives nationales et européennes : La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ainsi que la directive européenne RED II, qui promeut l'utilisation d'énergies renouvelables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus seront réalisés en plusieurs phases pour assurer la continuité de l'accès aux différents parkings.

Les zones de travail seront délimitées et sécurisées. L'intervention au niveau du sol existant se concentrera au niveau des fondations. Des trous seront creusés dans le revêtement existant pour les semelles en béton.

L'installation de la structure métallique suivra : les poutres IPN et poteaux seront fixées aux fondations en béton à l'aide de systèmes d'ancrage qui sera à définir. Les éléments de la structure métallique seront ensuite assemblés pour former l'ossature de l'ombrière.

Des rails de montage seront fixés à la structure pour accueillir les panneaux photovoltaïques. Les modules photovoltaïques seront alors installés sur ces supports.

L'installation des équipements électriques (onduleurs, transformateurs) sera réalisée, suivie du câblage. Les chemins de câbles seront intégrés à la structure.

Enfin, l'installation de l'éclairage LED.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois le projet réalisé, les modules photovoltaïques installés aux niveau des parkings permettront de générer 20MWc d'énergie électrique.

La phase d'exploitation nécessitera quelques interventions et contrôles réguliers pour assurer le bon fonctionnement de l'installation. Il s'agit essentiellement d'un nettoyage régulier des modules photovoltaïques, la surveillance des performances et la maintenance en cas de panne ou de dysfonctionnement, des interventions sont réalisées pour réparer ou remplacer les composants défectueux.

La phase de démantèlement comprend généralement les étapes suivantes :

- Retrait des panneaux photovoltaïques et démontage des structures métalliques porteuses
- Enlèvement des onduleurs, postes de livraison et de transformation et retrait des câbles de raccordement
- Excavation des fondations et remise en état du site
- Tri et recyclage des matériaux

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à un dépôt de deux permis de construire :

- Commune de Calais n°PC 062 193 24 00075
- Commune de Coquelles n°PC 062 239 24 00014

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Ombrières photovoltaïques / Inclinaison / Energie produite	57 unités / 5° / ~20MWc
Emprise au sol des ombrières	9.39 ha
Hauteurs des structures	de 4,2 à 7,4m
Longueurs des structures	de 66,2 à 295m
Largeurs projetées des structures	de 6,5 à 17,45m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Les Canarderies / La Petite et la Grande Rouge Cambre

Localité : Calais 62100 / Coquelles 62231

Code postal : 6 2 2 3 1 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de Grand Calais

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Les AEI 4 et 5 du projet s'installent sur une ZNIEF de type I : Le site des Prairies de la Ferme aux Trois Sapins Ces milieux présentent néanmoins un caractère relativement artificialisé suite à la construction du terminal Eurotunnel
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Calais
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le projet est partiellement situé sur une zone humide qui correspond à l'emprise de la ZNIEFF Prairie de la Ferme des Trois sapins. Néanmoins, ces surfaces sont actuellement imperméabilisées par des parkings.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Les zones du projet sont couvertes par un plan de de PPRI des pieds de coteaux des wateringues, Le PPRL du secteur du Calaisis Le site est concerné par des aléas de débordement, ruissellement et Submersion marine ainsi l'aléa retrait-gonflement des argiles.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Raccordement des eaux pluviales par gouttières aux réseaux existants
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les ombrières photovoltaïques sont dotées d'éclairage LED. La luminosité est limitée afin de ne pas représenter une pollution nocturne trop importante.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'ombrières photovoltaïques sera déployé stricto sensu sur les emprises déjà imperméabilisées. En vue de la nature du site et du sol, le projet ne semble pas avoir un impact notable. La mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues permet de favoriser l'intégration environnementale du projet en limitant ses incidences.

Le maître d'ouvrage s'engage au maintien et à l'entretien du site durant toute la durée d'exploitation et au suivi du protocole.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

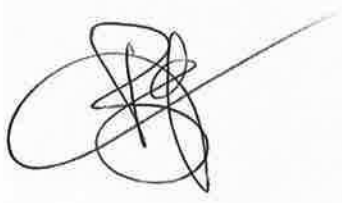
Nom BONNEVILLE

Prénom FRANCK

Qualité du signataire Ingénieur Projets DSI Infrastructure

À Coguelles

Fait le 20/02/2025



Signature du (des) demandeur(s)

